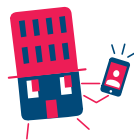




ENVIRONNEMENT

Chauffage individuel



SEGENS A VOTRE ÉCOUTE



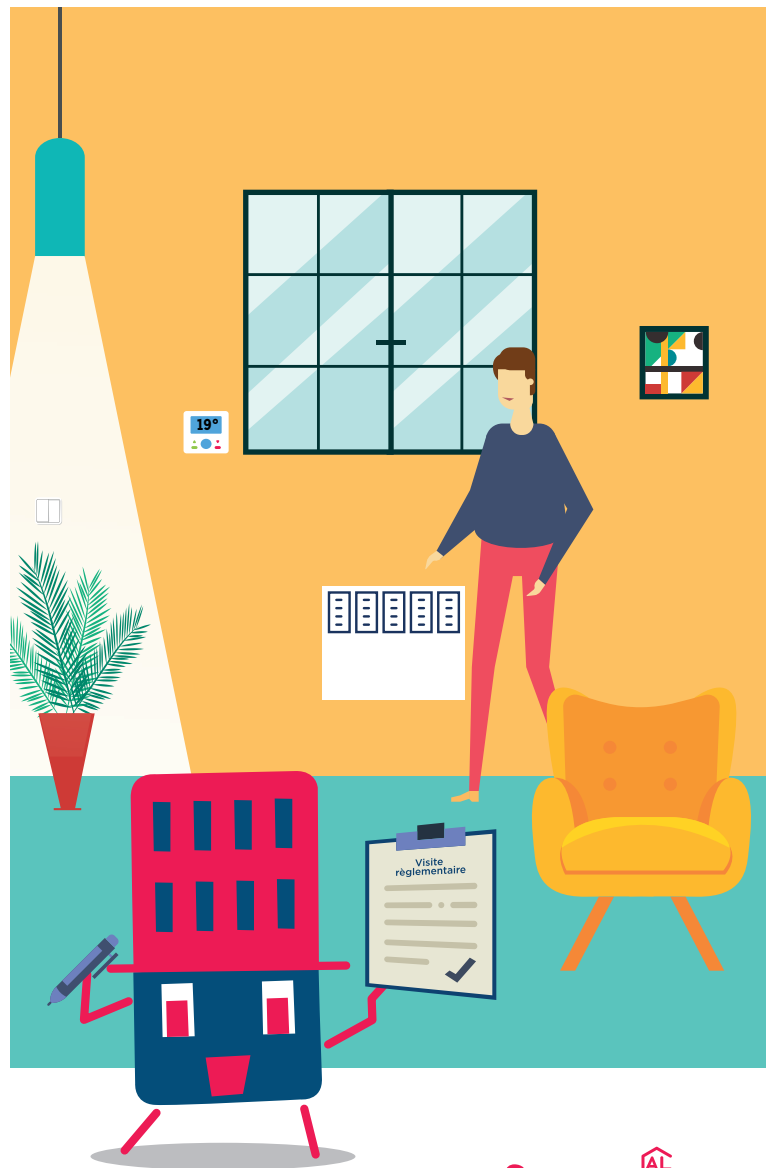
Service Relation Client: **01 49 42 79 89**
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

Service d'Urgence: **01 57 77 47 77**
du lundi au vendredi de 18h00 à 8h30 du matin,
ainsi que les week-ends et jours fériés.



Connectez-vous à votre espace client Délic
via le site www.segens.fr

© Direction de la communication Segens - Date de parution : Octobre 2019 - Conception & réalisation CIM&YA



Le chauffage est le 1^{er} poste de consommation d'énergie dans un logement. Des petits gestes simples et faciles à mettre en œuvre au quotidien vous permettront de réduire le montant de votre facture.

Adoptez les bons réflexes!



Conservez la chaleur

- ▶ Veillez à ce que vos radiateurs soient totalement dégagés pour assurer une bonne diffusion de la chaleur : pas de meubles, de rideaux ou encore de linge à sécher.
- ▶ Laissez entrer les rayons du soleil la journée. L'énergie solaire est gratuite et inépuisable! Le soir, pensez à fermer vos rideaux et volets pour conserver la chaleur de la journée.
- ▶ Dépoussiérez vos radiateurs régulièrement, ils resteront performants.



Préservez la qualité de l'air

- ▶ Pour assurer la qualité de l'air intérieur, aérez chaque pièce 5 à 10 minutes par jour (radiateurs fermés). La ventilation est la solution la plus efficace pour lutter contre l'humidité à l'intérieur de votre logement.
- ▶ Veillez à ne pas boucher les entrées et les sorties d'air.
- ▶ Veillez à nettoyer régulièrement les bouches et les grilles d'aération de votre logement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au-delà de la réglementation, ce sont les médecins qui ont fixé la température idéale dans les pièces à vivre à 19°. Dans les chambres, la nuit, 16°C suffisent. Respecter ces températures est donc bon pour votre santé, pour votre porte-monnaie et pour la planète!

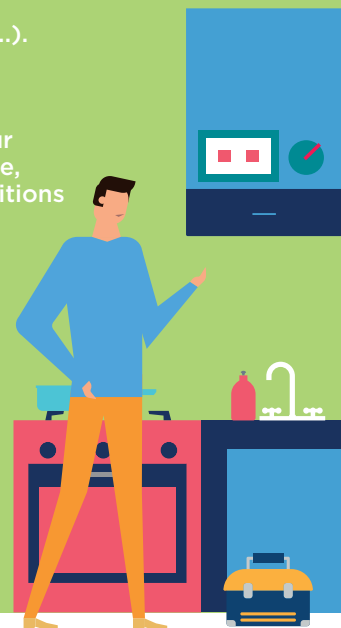


Vous êtes équipés d'une chaudière individuelle? Une chaudière régulièrement entretenue, c'est 8 à 12% d'énergie consommée en moins.

Chaque année, une visite réglementaire obligatoire est prévue pour contrôler les équipements au gaz (chaudière, chauffe-bain...). Vous serez prévenu à l'avance par une note d'information générale. Si vous êtes absent le jour de passage de l'entreprise, prenez toutes vos dispositions pour laisser libre accès à votre logement.

19°C À LA MAISON

1°C en moins
=
7% d'économie
sur votre facture



Attention aux chauffages d'appoint!

Ils sont très énergivores et leur utilisation peut être dangereuse pour la santé en cas de ventilation insuffisante de votre logement. Ce type de chauffage doit être utilisé ponctuellement et surtout jamais la nuit.

Nous vous rappelons que les chauffages d'appoint au gaz ou à pétrole sont interdits dans les logements.